

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 février 2023****sous la présidence de M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 1
Élus présents : 28	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 0

**05/2023 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

A la clôture de l'exercice budgétaire, l'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées au courant de l'année 2022. Le compte administratif doit être voté avant le 30 juin et transmis au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

A ce titre, l'ordonnateur établit le **Compte Administratif** du budget principal et le cas échéant celui des budgets annexes.

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et présente les résultats comptables de l'exercice.

Le CGCT (article L.2121-14/31) prévoit que dans la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président afin que le Maire puisse assister à la discussion mais il ne prendra pas part au vote.

Une version allégée du Compte Administratif est présentée ci-dessous.

***En fonctionnement :***

- <b>Dépenses</b> : .....	<b>5 993 008,88 €</b>
- <b>Recettes</b> : .....	<b>7 043 145,70 €</b>
- <b>Excédent</b> : .....	<b>1 050 136,82 €</b>

***En investissement :***

- <b>Dépenses</b> : .....	<b>2 202 978,62 €</b>
- <b>Recettes</b> : .....	<b>4 581 086,88 €</b>
- <b>Excédent</b> : .....	<b>2 378 108,26 €</b>

	Résultat 2022	Résultats Reportés	CUMUL
Résultat fonctionnement	1 050 136,82 €	1 598 800,98 €	2 648 937,80 €
Résultat investissement	2 378 108,26 €	468 477,51 €	2 846 585,77 €
Report dépenses Investissement	785 326,47 €		785 326,47 €
Report recettes Investissement	42 330,60 €		42 330,60 €
<b>RESULTAT TOTAL COMPTE ADMINISTRATIF</b>			<b>4 752 527,70 €</b>

La version complète et conforme à la nomenclature officielle est transmise au Conseil Municipal par voie dématérialisée.

*Le Conseil Municipal,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-14 et L.2121-31 ;*

*VU le compte de gestion dressé par le comptable public ;*

*VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 20 février 2023 ;*

*Après en avoir délibéré, à la majorité absolue par 26 voix pour et 1 abstention.*

*hors la présence de Monsieur Pierre PERRIN, Maire,*

*ADOpte le Compte Administratif présenté selon les balances suivantes :*

*Résultat de l'année :*

*En fonctionnement :*

- Dépenses : ..... 5 993 008,88 €*
- Recettes : ..... 7 043 145,70 €*
- Excédent : ..... 1 050 136,82 €*

*En investissement :*

- Dépenses : ..... 2 202 978,62 €*
- Recettes : ..... 4 581 086,88 €*
- Excédent : ..... 2 378 108,26 €*

	Résultat 2022	Résultats Reportés	CUMUL
Résultat fonctionnement	1 050 136,82 €	1 598 800,98 €	2 648 937,80 €
Résultat investissement	2 378 108,26 €	468 477,51 €	2 846 585,77 €
Report dépenses Investissement	785 326,47 €		785 326,47 €
Report recettes Investissement	42 330,60 €		42 330,60 €
<b>RESULTAT TOTAL COMPTE ADMINISTRATIF</b>			<b>4 752 527,70 €</b>

*Pour extrait conforme*

Souffelweyersheim, le 1<sup>er</sup> mars 2023



Le Secrétaire de séance

Virginie JACQUEMIN



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :  
Publication numérique faite le 2 MARS 2023